

Décision

Générale

colonial

Décision n° 29-09-1932 Divers.

n° 29-09-1932

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 430 du 30/09/1932

Date de publication
7 septembre 1932

Date du numéro
30 septembre 1932

TEXTE INTÉGRAL

à compter du 1er octobre 1932 jusqu'au 30 avril 1933. les bureaux et services de l'Administration seront ouverts aux heures suivantes : Matin : de 7h. 30 à 11 h. 15 : Soir : de 14 h. 30 à 17 heures. La réception du courrier adressé au gouverneur et aux divers services administratifs du gouvernement aura lieu de 10 heures à 11 Heures. Les plis urgents seront seuls acceptés en dehors de ces heures. Le courrier du gouvernement aux divers services sera expédié entre 15 h. 30 et 17 heures.